



**République Française**  
**Département**  
**HAUT-RHIN**

**Procès-verbal des délibérations**  
**du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE**  
**Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2013**

L'an deux mil treize le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

**M. REINHARD Armand, Maire, Mmes : NUSSBAUMER Nadine, MARTIN Françoise, GROELLY Annick, WANNER Véronique, SENGELIN Stéphanie, MM. SCHUELLER Serge, MARTIN André, BUCHON Pierrick, SCHWEITZER Raymond, GRIENENBERGER Christian, NUSSBAUMER Jean-Marc, SCHICKLIN Jean.**

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SURGAND Laurent a donné procuration écrite de vote à M. SCHUELLER Serge.

Excusé(s) : Mme MUNZER Karine.

Absent(s) : MM. LEQUIN Gérard, AMSTUTZ Michel, SENGELIN Arnaud.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18
- Présents : 13
- Procuration(s) : 1

Date de la convocation : 21/06/2013

Date d'affichage : 21/06/2013

Une trentaine d'auditeurs libres assistent à la séance.

**Secrétaire de séance : M. Rémi HERMANN**

## SOMMAIRE

### ARTICLE 43

#### POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HIRSINGUE EN DATE DU VENDREDI 31 MAI 2013

### ARTICLE 44

#### POINT 2

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### ARTICLE 45

#### POINT 3

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2013

### ARTICLE 46

#### POINT 4

AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE LA RUE DE FERRETTE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE VOIRIE

### ARTICLE 47

#### POINT 5

GRATIFICATION DE STAGE

### ARTICLE 43

#### **POINT 1**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2013**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Commune de Hirsingue en date du 31 mai 2013, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, n'appelant pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

### ARTICLE 44

#### **POINT 2**

#### **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Commune de Hirsingue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 prescrivant l'élaboration du P.L.U. de Hirsingue ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Hirsingue en date du 22 juin 2012 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U. ;

**Vu** l'avis de l'État en date du 26 novembre 2012 ;

**Vu** l'avis des personnes publiques associées et consultées ;

**Vu** l'arrêté municipal en date du 21 mars 2013 mettant le projet de P.L.U. à enquête publique ;

**Vu** l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 10 avril au 14 mai 2013 et vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

**Vu les** modifications au dossier apportées à la suite des avis des personnes publiques et de l'enquête publique ;

**Considérant** que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme ;

**Considérant** que le dossier du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, et *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité moins une abstention :

- **Décide** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Hirsingue aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture du Haut-Rhin.

La présente délibération sera exécutoire :

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

ARTICLE 45

**POINT 3**

**ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS ANNUELLES POUR L'EXERCICE 2013**

Un certain nombre d'associations ont présenté un dossier de demande de subvention ; ces demandes ont fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie par la Commission des Affaires Culturelles et Sportives en commun avec la Commission Information.

Lesdites commissions ont présenté un rapport concernant l'attribution de subventions aux associations, comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROJETS</b>	<b>SUBVENTION 2013 EN EUROS</b>
<b>SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE</b>	► Participation tournée bibliobus commune de 2000 à 3000 hbts	152
<u>Jeunes licenciés sportifs :</u>		
► <b>UNION SPORTIVE DE HIRSINGUE (85 jeunes)</b>	► Participation équivalente à l'aide départementale	439
► <b>TENNIS CLUB HIRSINGUE (73 jeunes)</b>		394
► <b>VOLLEY CLUB HIRSINGUE (23 jeunes)</b>		202
► <b>FUDOSHIN KARATE RYU SUNDGAU (26 jeunes)</b>		202
<u>Elèves Ecole de Musique</u>	► Participation équivalente à l'aide départementale	2310
► <b>ECOLE DE MUSIQUE HIRSINGUE</b> (33 élèves X 7.00 € X 10 mois)		
<b>UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT-RHIN</b> (36actifs x 15,50€ et 19 vétérans x 8,00€)	► En faveur des œuvres sociales	710
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	► Sorties de fin d'année (300 € x 3 classes)	900
<b>ECOLE PRIMAIRE</b>	► Sorties de fin d'année (300 € x 6 classes)	1800
	► Carnaval	150
<b>ENSEMBLE MUSICAL ET FOLKLORIQUE</b>	► Groupe folklorique Stages et formations de danse ► Orchestre	

	Achat partitions, formation musicale, percussions, housse de cymbales	
	▶ Ensemble musical et folklorique	
	Achat gilets alsaciens, déplacement à Saint-Justin, achat vidéoprojecteur, congélateur, rideaux noirs pour spectacle d'automne	
		5000
<b>CLUB PHOTO</b>	▶ Organisation journée du patrimoine 2013	
	▶ Organisation soirées et expo à thème	
	▶ Aide à l'achat de consommables	
		600
<b>UNION NATIONALE DES</b>	▶ Organisation fête d'automne + expo ONAC le 30/09/12	
<b>COMBATTANTS</b>	▶ Sortie éducative CM1 CM2 à Colmar et Vieil Armand	
	▶ Action sociale auprès des membres malades et âgés	
		900
<b>VOLLEY-BALL CLUB</b>	▶ Achat matériel, équipement ; salle et extérieur (tournoi Green Volley et terrain Beach Volley)	
<b>DE HIRSINGUE</b>	▶ Formation des jeunes	
		2000
<b>CLUB DES AINES</b>	▶ Aide au transport pèlerinage, excursion, vacances	
	▶ Aide à l'achat de nouveaux chemisiers pour choristes	
	▶ Aide à l'achat de l'orgue de la chorale	
		2500
<b>UNION SPORTIVE DE</b>	▶ Matériel divers : ballons, maillots...	2700
<b>HIRSINGUE</b>	▶ Création d'une école de foot	
	▶ Marché de Noël	95
<b>CHORILLA</b>	▶ Concert « Les 7 paroles du Christ sur la Croix »	
	▶ Formation culture vocale	
	▶ Aide à l'achat d'un piano	
		700

<b>AAPPMA PECHE</b>	► Travaux sur digues du Krumweiller. Réfection et consolidation par apport de blocs et de terre sur la digue amont, colmatage d'une fuite sur digue amont et réfection du trop plein.	1500
<b>LA PETITE ACADEMIE DU SPECTACLE</b>	► Achat bannières annonce spectacle	300
<b>TENNIS CLUB DE HIRSINGUE</b>	► Achat de 4 bancs pour courts extérieurs ► Achat d'un téléviseur pour salle de réunion ► Remplacement de filets et balles achetés en octobre 2010	1500
<b>CARITAS</b>	► Aide administrative aux personnes accueillies, soutien scolaire	500
<b>COMITE DES FETES</b>	► Aide à l'organisation Marché de Noël 2012 ► Achat fournitures diverses	600 482
<b>FUDOSHIN KARATE RYU</b>	► Aide à la formation des encadrants et achats petit matériel	300
<b>SUNDGAU</b>		
<b>CROIX ROUGE SECTION HIRSINGUE</b>	► Aide à l'achat de mannequins et masques dans le cadre des formations	1000
<b>DONNEURS DE SANG</b>	► Aide à l'organisation des collectes, achat calendriers	350
<b>ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE</b>	► Formation théorique et pratique école primaire et collège	100
<b>MIEUX VIVRE A SAINT-MORAND</b>	► Aide à l'animation pour 6 personnes originaires de Hirsingue (50 € x 8) : Mme DESSOUROUX, Mme HERR, Mme METZGER, Mme COUDRAY, Mme LIPP, Mme SIMET, Mme BISCH, Mme BOEGLIN	400

<b>LES RESTOS DU CŒUR</b>	► Aide aux différentes actions menées en faveur des personnes en difficulté	500
<b>LES AMIS DE LUPPACH</b>	► Aide à l'animation pour 4 personnes originaires de Hirsingue (50 € x 3): Mme HELL, Mme AVOGADRO, Mme GUILLOUX	150
<b>CLIS Les Petits Seppoisien</b>	► Subvention dans le cadre d'un séjour scolaire pédagogique	50
<b>ASSOCIATION DES AMIS DES COLLECTIONNEURS DE HIRSINGUE</b>	► Première demande pour différentes manifestations et expositions	300
<b>TOTAL</b>		<b>29786</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (membre d'une association) décide de verser le montant des subventions aux associations précitées.

Il est rappelé à l'assemblée qu'en application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour toute subvention, les associations doivent présenter une copie certifiée de leur budget et comptes de l'exercice écoulé.

#### ARTICLE 46

##### **POINT 4**

##### **AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE LA RUE DE FERRETTE : TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que le montant initial du marché de travaux des réseaux humides de la rue de Ferrette s'élevait à 220 582,54 € HT.

Certaines prestations supplémentaires non prévisibles avant le démarrage des travaux ont été engagées suite à la délibération du 16 novembre 2012 autorisant le maire à signer l'avenant au marché de travaux. Le coût global des prestations non prévues au marché initial s'élevait à 10 843,46 € HT, soit 4,92 % du montant du marché initial, portant ainsi le montant total du marché, avenant inclus, à 231 426,00 € HT.

Des prestations supplémentaires de voirie sont également nécessaires pour un montant de 19 488,50 € HT, soit 10,27 % du montant du marché initial, portant ainsi le montant total des travaux du lot voirie, avenant inclus, à 209 203,50 € HT. La jurisprudence accepte de tels avenants car elle considère qu'« une augmentation de la masse initiale des prestations

inférieures à 15 % du montant du marché originel ne bouleverse pas l'économie générale du marché ».

Par conséquent, le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de voirie de la rue de Ferrette, pour un montant de 19 488,50 € HT, soit un montant total du marché, avenant inclus, s'élevant à 209 203,50 € HT ;
- **lui donne tout pouvoir à cet effet** ;
- **les crédits nécessaires** sont prévus au budget primitif.

ARTICLE 47

**POINT 5**

**GRATIFICATION DE STAGE**

M. Florent LABORDE, étudiant en 2<sup>ème</sup> année de l'IUT de Mulhouse dans la filière « Services et réseaux de communications », a effectué un stage à la Mairie de Hirsingue du 02 avril au 08 juin 2013.

Il avait pour mission notamment de participer à la mise à jour du site Internet de la Commune, et à la création de nouvelles pages ou de nouveaux menus le cas échéant. Ses missions ont été accomplies avec un sérieux incontestable et un investissement sans faille.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une gratification peut être attribuée par une collectivité pour un stage d'une durée supérieure à deux mois.

La collectivité locale peut déterminer le montant de la gratification par délibération, en se référant au principe de libre administration des collectivités locales. M. le Maire propose de fixer le montant de la gratification à 300 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la franchise de cotisation s'élève à 436.81 €, soit 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée de travail égale à la durée légale. Les gratifications n'excédant pas ce montant ne sont pas soumises à cotisation ou contribution patronale et salariale.

Le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **décide** d'attribuer une gratification de 300 € à M. Florent LABORDE dans le cadre du travail réalisé durant son stage à la Commune de Hirsingue du 2 avril au 8 juin dernier ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire y relatif ;
- **les crédits nécessaires** sont prévus au budget primitif.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Travaux à l'église :**

Les travaux de réfection d'une partie de la façade du clocher de l'église ont été estimés par mise en concurrence de trois entreprises. Au regard du descriptif du devis il est proposé de fixer un nouveau rendez-vous sur place avec l'entreprise retenue et les membres du conseil municipal afin de préciser les travaux à entreprendre et d'analyser les différentes solutions, sachant que les travaux devront débuter fin août – début septembre pour se terminer avant le 1<sup>er</sup> novembre.

### **Situation de l'entreprise Virtuose :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune apporte son soutien entier aux salariés et au candidat repreneur (M. Pierre Schmitt) dans leur action visant à sauver l'activité de l'entreprise, et continuera à être à leurs côtés et à agir pour la sauvegarde de cette industrie textile historique à Hirsingue. Après la décision de justice négative, l'Etat se doit désormais d'intervenir pour aider à la reprise de l'activité. M. Schmitt, en redonnant vie à une « nouvelle » Société Emmanuel Lang, permet à l'heure actuelle à une partie des salariés de travailler pour honorer les commandes restantes, mais nourrit également l'espoir de pouvoir relancer l'activité à moyen et long terme, au travers de la gestion de cette « nouvelle » Société Emmanuel Lang. Monsieur le Maire souligne en outre l'attitude très digne des salariés, déterminés dans leur combat pour la sauvegarde de leur emploi.

### **Intercommunalité et Petite Enfance :**

Les arrêtés préfectoraux portant mise en place des nouveaux périmètres des intercommunalités dans le Sundgau ont été signés. La Commune de Hirsingue rejoindra donc la Communauté de communes d'Altkirch, par la voie de l'adhésion, comme la Commune l'avait souhaité par délibération conjointe avec la Communauté de communes d'Altkirch, et suite à l'accord de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.). Une structure de continuité de gestion de la Petite Enfance doit désormais être mise en œuvre ; le Préfet va piloter des réunions de concertation afin de poursuivre les démarches, négociations et propositions déjà engagées par les élus depuis plusieurs mois.

### **Portes ouvertes au réservoir du Mühlengraben :**

Suite à la réhabilitation et à la remise en service programmée du réservoir du Mühlengraben, une matinée portes ouvertes sera organisée par la Commune le samedi 20 juillet de 9h à 12h au réservoir du Mühlengraben, afin de permettre aux habitants de mieux comprendre et appréhender le fonctionnement du réservoir et du circuit de traitement et de distribution de l'eau potable.

### **Soirée du patrimoine :**

La désormais « soirée du patrimoine », organisée par le Club Photos d'Hirsingue, aura lieu le samedi 19 octobre prochain au Dorfhüs, avec pour thème « C comme carnaval 1960-70 ».

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la session close et lève la séance à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.